



Le FIVA est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2000 et le décret du 23 octobre 2001. Il a pour mission d'indemniser les victimes de l'amiante. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de la Sécurité Sociale et du Budget.

Le 22/09/2020

### OFFRE D'EMPLOI

Poste	<b>MEDECIN CONSEIL COORDONNATEUR (F/H)</b>
Emploi type	Médecin
Type de Contrat	<b>Selon statut :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Détachement ou mise à disposition de la fonction publique</b></li><li>• <b>Mise à disposition de la sécurité sociale</b></li><li>• <b>Contractuel de droit public</b></li></ul>
Temps de travail	Temps plein
Localisation	Tour Altaïs - 1 place Aimé Césaire, 93102 Montreuil cedex

#### **Positionnement du poste**

Le service médical constitue un élément central du dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante. Placé sous la responsabilité hiérarchique directe de la Direction (il est membre du Codir), le médecin conseil coordonnateur (MCC) est assisté d'un adjoint administratif. Il assure le bon fonctionnement de la commission d'examen des conditions d'exposition à l'amiante (CECEA).

#### **Missions principales**

**Le médecin conseil coordonnateur est chargé des missions suivantes, dans le cadre général du contrat d'objectifs et de performance (COP) :**

- **Le management du service médical**
- **L'évaluation médicale des dossiers et la rédaction des contentieux**
- **La participation à la politique d'accès aux droits, aux travaux d'études et aux manifestations à destination de professionnels de santé**
- **La représentation médicale du Fonds aux expertises judiciaires**
- **La valorisation de l'expertise médicale du FIVA**
- **Le développement et l'animation du réseau d'experts médicaux externes**

#### **Activités principales du poste**

- 1) Assurer le management du service médical**
  - Manager les équipes internes, CECEA comprise
  - Coordonner, en lien avec l'adjoint, les vacations des médecins conseils internes en fonction du flux de dossiers entrants
  - Contrôler la qualité des évaluations médicales réalisées par les médecins mais également les aspects quantitatifs associés (nombre de dossiers traités durant leurs vacations)
  - Accroître la collaboration avec les autres services impliqués dans le processus d'indemnisation (service indemnisation, services contentieux)
- 2) Réaliser des évaluations médicales et rédiger des contentieux :**
  - Examen complet des pièces d'un dossier de demande d'indemnisation
  - Mise en application du barème médical du FIVA
  - Rédaction des argumentaires médicaux dans le cadre des contentieux
  - Formalisation des procédures et modes opératoire afférents devant être appliqués par l'équipe du service médical
- 3) Participer à la politique d'accès aux droits, aux travaux d'études et aux manifestations à destination de professionnels de santé :**
  - Contribution aux travaux dans le cadre des conventions signées avec nos partenaires (en particulier, le suivi des relations médicales)

- Préparation d'interventions dans le cadre de colloques ou toutes autres manifestations permettant de faire connaître le FIVA
- Echanges avec les experts nommés au titre de la CECEA
- Contribution aux rapports et bilans d'activité de l'établissement

**4) Représenter le FIVA lors des expertises judiciaires**

- Défense, lors des déplacements, de la position du FIVA devant l'expert judiciaire nommé par la Cour d'appel,
- Analyse des rapports d'expertise.

**5) Valoriser l'expertise médicale du FIVA**

- Valorisation en interne (auprès des autres services) mais aussi en externe avec les partenaires institutionnels et scientifiques
- Veille sur les évolutions médico-légales et médicales en matière de prise en charge des maladies professionnelles
- Veille à la cohérence des avis de la CECEA avec la politique indemnitaire du Fonds

**6) Développer et animer le réseau d'experts médicaux externes :**

- Permettre la sollicitation d'avis sages sur tout le territoire national

**PROFIL RECHERCHÉ**

**Diplôme / expérience :**

- Docteur en médecine,
- Diplôme de Réparation du Dommage Corporel (ou de Médecine Légale).

**Aptitudes :**

- Capacités managériales,
- Personnalité enjouée et dynamique,
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire.

**Compétences informatiques :**

- Connaissance de la législation des maladies professionnelles des différents organismes sociaux
- Maîtrise de l'outil informatique : Word, Excel, Powerpoint...

**CANDIDATURE**

**Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation sont adressées :**

**Par mail à : [recrutement@fiva.fr](mailto:recrutement@fiva.fr)**

**Ou par courrier :**

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante  
A l'attention de Mme la directrice  
Tour Altaïs  
1 place Aimé Césaire  
CS 70010  
93102 Montreuil Cedex

**Date limite de dépôt des candidatures : 30 octobre 2020**